

Procès-verbal du 1<sup>e</sup> conseil d'école – Mardi 7 novembre 2023

Début : 18h

Fin : 19h45

Membres présents : annexe 1**1. Présentation, tour de table**

Chaque membre présent se présente.

**2. APPROBATION du Procès Verbal du conseil d'école précédent**

PV approuvé à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Emma HOCH

**3. BILAN DE LA RENTREE 2023 :**Nous avons 206 élèves inscrits répartis comme suit :

	Monolingue	Bilingue	Total
PS	38	23	61
MS	26	28	54
GS	62	29	91
Total	126	80	206

Les effectifs des 8 classes sont les suivants :

	Monolingue			Bilingue		
	PS	MS	GS	PS	MS	GS
S1	11	16	1			
S2				23		
S3					28	
S4	27					
S5						29
S6			26			
S7			24			
S8		10	11			

**L'équipe enseignante :**

*Direction :* Mme KANAREK Maureen

*Titulaires*

Mme DELAYEN Laurence

Mme DJE-KOMENAN Frédérique

Mme DUONG Estelle

Mme HOCH Emma

Mme ROBERT Sonia

Mme STRIFFLER Sophie

Mme WEEGE Claire

*Titulaire ZIL*

Mme TAUFFREUND Laura

*Les compléments*

Mme HAMOU AMAR Rabia, complète Mme KANAREK les lundis et 1 mardi sur 3

Mme RANDRIAMISATA Laura, complète Mme WEEGE les lundis et jeudis (allemand PS)

Mme VALLET Mélanie, complète Mme STRIFFLER les vendredis

*RASED*

Psychologue scolaire : Mme HOLLENDER Marion

**Répartition des classes**

Rez-de-chaussée / maternelle

Salle 1 : PS-MS-GS / Mmes STRIFFLER et VALLET

Salle 2 : PS ou MS bilingue en français / Mme ROBERT Sonia

Salle 3 : PS ou MS bilingue en allemand / Mmes RANDRIAMISATA ou WEEGE

Salle 4 : PS / Mmes KANAREK et HAMMOU AMAR

1<sup>er</sup> étage / maternelle

Salle 7 : GS / Mme DJE-KOMENAN

Salle 8 : MS-GS / Mme HOCH

1<sup>er</sup> étage / élémentaire

Salle 5 : GS bilingue en français et allemand / Mme DUONG

Salle 6 : GS / Mme DELAYEN

**Les ATSEMS**

La ville de Strasbourg affecte :

- 1 atsem à temps plein pour les classes de TPS, PS et MS
- 1 atsem pour 2 classes de GS

Les atsems titulaires de leur poste :

Mme AGHAJANIAN Leila en salle 1

Mme SGRO Laurence avec les PS bilingues en salle 2 ou 3

Mme DOGNON-SCHMITT Kathia avec les MS bilingues en salle 2 ou 3

Mme CHORFI Yasmina en salle 4

Mme BOUTIN Cécile en salles 5 et 6

Mme GATELLIER Shaké en salle 7 + salle 5 et 6 selon le planning

Mme KINDER Fabienne en salle 8

## En plus de ces personnes nous avons aussi

*Autre personnel éducation nationale :*

Mme BENGHOURA BOUSSA Rachida, aesh

M GAPP David, aesh

Mme HOLLENDER Marion, psychologue scolaire

Mme BREMARD Eglantine, service civique

*Autre personnel ville :*

M THAHOULY Adnane, RTS

M MONTRouGE David, RPS intérim

les animateurs du périscolaire

Mme LOHR Anne-Sophie, médecin scolaire

## La sécurité à l'école

### Plan vigipirate

A la rentrée, il était au niveau *sécurité renforcée, risque attentat*.

Nous restons tous vigilants, le service civique est toujours présente pour accueillir les élèves aux heures d'ouverture de l'école.

Il est toujours difficile pour nous d'accueillir les élèves en retard, les parents doivent aller à la porte B et attendre que quelqu'un ouvre.

Depuis le 13 octobre, le plan vigipirate est niveau *urgence attentat*. Nous ne laissons plus entrer les parents en retard : nous accueillons uniquement les élèves. Cela prend plus de temps car il faut accompagner tous les élèves dans les différentes classes.

Dorénavant les vélos et poussettes ne pourront plus rester dans l'enceinte de l'école.

### Exercices

Nous devons faire 3 exercices **incendie** au cours de l'année, ils servent à apprendre aux élèves à sortir rapidement de l'enceinte de l'école, dans le calme. Le premier s'est déroulé parfaitement le jeudi 30 septembre.

Nous devons aussi faire des exercices **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sécurité). Il existe 2 types de PPMS : Risque Majeur (tremblement de terre ou nuage toxique) et Alerte Intrusion (personne dangereux, colis suspect) Un exercice PPMS Alerte intrusion a été effectué le 9 octobre.

Nous avons relevé quelques problèmes : le son de l'alerte n'est pas audible, beaucoup de portes sans clés, les portes fenêtres côté cours ne sont pas protégées : pas de volet.

Autre problème soulevé : pas de clés du portail sur le plateau sportif pour sortir s'il y a une intrusion.

## 4. Règlement intérieur :

Une nouvelle mise en page avait été faite par Mme KANAREK qui a repris les données des différents documents de l'école.

La charte de laïcité est donnée à chaque rentrée aux parents en même temps que le règlement intérieur.

Une explication a été donnée concernant les horaires affichés :

Les horaires réglementaires de l'école sont 8h25-11h55 puis 13h55-16h25.

Pour l'accueil des élèves, les portes sont ouvertes chaque jour 10 minutes avant ; ainsi le matin elles sont ouvertes de 8h15 à 8h45, et l'après-midi de 13h45 à 13h55.

Discussion autour des horaires d'ouverture, un représentant des parents demande si nous pouvons

commencer les apprentissages plus tôt, nous avons donc proposé d'ouvrir les portes le matin moins longtemps. Après réflexion ce temps d'ouverture est nécessaire, surtout lorsqu'il y a plusieurs enfants et qu'il faut aussi aller à l'école élémentaire.

Le temps d'accueil reste donc de 8h15 à 8h45.

Concernant les absences des élèves : prévenir de préférence par mail.

Retour positif sur le site de l'école.

La charte de laïcité sera ajoutée sur le site.

**Règlement intérieur validé à l'unanimité.** (annexe 2)

### **5. Coopérative scolaire :**

Cette année : participations parentales : la plupart des familles ont payé la coopérative, au total 2440 €.

### **L'association des amis du groupe scolaire Sturm**

Mme WIHLM Martine propose régulièrement des actions pour récolter de l'argent afin de financer les projets de l'école : ventes de gâteaux, calendrier de l'avent, chocolats, vente de fromage, porte-clés ..

Un mot de présentation sera rajouté sur le site de l'école.

Martine a financé les pains d'épices du Saint-Nicolas ; les actions en cours sont pour participer au financement du projet graine de cirque.

### **6. Projets pédagogiques :**

#### **APC : Activités Pédagogiques complémentaires**

En conseil des maîtres, nous avons décidé de travailler l'écriture du prénom avec les GS et le langage.

Différents horaires : le soir de 16h30 à 17h30 ou 30min, avant la reprise à 13h55.

La plupart des élèves ont progressé, mais pour quelques élèves cela reste encore fragile, donc des groupes poursuivront ce travail en période 2.

#### **Projet d'école mis en place jusqu'à maintenant**

##### ***Axe 1 : les savoirs fondamentaux et les compétences consolidés pour tous.***

Développer la culture de l'écrit grâce à l'action « silence on lit »

Donner une importance à des moments de langue orale en travaillant autour de la pédagogie de l'écoute.

Fréquenter des espaces culturels de la ville de Strasbourg : médiathèque, musées

##### ***Axe 2 : un climat scolaire apaisé***

Installer une pratique régulière du débat philosophique

Renforcer la liaison école-famille en utilisant les jeux de société

Protéger son environnement pour mieux vivre ensemble

##### ***Axe 3 : inclure chaque élève et répondre aux besoins spécifiques***

Décloisonner pour s'adapter aux élèves à besoin particulier

Mise en place d'un carnet de réussite individuel, le CSA évolue chaque année en fonction des besoins de chacun.

Changement de fonctionnement ?

Un représentant des parents propose de la faire en ligne afin d'avoir moins de consommation de papier : coller des étiquettes sur du papier, ce n'est pas écologique.

CSA en ligne :

Atout : moins de papiers, facilité pour mettre les photos et valider les compétences plus rapidement

Désavantages : à faire sur tablette, mais nous n'avons ni tablette ni wifi dans l'école, les enfants n'auront plus la possibilité de le feuilleter avec les parents. Or, le format papier avec les photos des enfants plait quand même car il permet aux enfants d'expliquer ce qu'ils arrivent à faire.

Autre demande des représentants de parents : mise aussi en valeur les progrès en allemand dans la section bilingue.

Une réflexion sera menée en conseil des maîtres pour faire évoluer les CSA.

### Evaluation d'école

Cette année nous avons une évaluation d'école sur le groupe scolaire Jacques Sturm.

Mme Macfarlane et Mme Kanarek ainsi que les équipes enseignantes travaillent actuellement sur l'autoévaluation. Elle consiste à faire une synthèse de ce qui va bien et ce qui pose problème dans l'école.

A la suite de cette autoévaluation, une équipe d'évaluateurs viendra visiter le groupe scolaire, et fera un rapport.

Ce rapport sera présenté lors d'un conseil d'école commun aux 2 écoles. (Sûrement le 3<sup>ème</sup>)

A partir de ce rapport d'évaluation nous pourrons élaborer le nouveau projet d'école pour une durée de 5 ans.

### Nos projets

**Moments conviviaux** : la journée du bonjour, la fête des lanternes, la Saint Nicolas, Noël, carnaval, fête de fin d'année.

Ces moments sont importants dans notre école pour fédérer les classes et connaître des coutumes locales.

**Projets « bilingue »** : Nous commençons depuis cette année un travail en commun avec l'école élémentaire, les premiers élèves bilingues sont en CE2 : fête des lanternes, élaboration de progression, listing d'albums lus, comptines apprises, mise en place d'un vocabulaire commun pour les consignes et les règles d'écriture.

**Projet Graine de cirque** : 2 semaines en janvier 2024, toutes les classes participent au projet. Le travail est axé sur la motricité, l'expression, le relationnel et la créativité : une activité au service du développement de l'individu, dans le respect des personnes.

**Musées** : les sorties au musée permettent de découvrir des lieux culturels de Strasbourg.

Musée Tomi Ungerer : après la lecture d'albums de cet auteur alsacien,

Musée zoologique : voir d'autres petites bêtes que nous ne trouvons pas dans notre environnement proche, Le personnel se rend à l'école sur le thème plumes, poils, écailles

**Sorties à la citadelle** : découverte de la nature au fil des saisons, apprendre le vocabulaire de la nature.

**Projet poussins** : en avril nous aurons une couveuse avec plusieurs œufs fécondés. Les élèves pourront les observer grâce à une lampe (mire-œuf) jusqu'à la naissance des poussins.

**Sortie de fin d'année à la ferme** : découverte des animaux de la ferme, noms, habitat, alimentation

**Sortie au Vaisseau** : exploration scientifique

**Sortie au cinéma** : festival Augenblick, pour les GS bilingues

## **7. QUESTIONS RELEVANT DE LA MUNICIPALITE**

### Questions posées

N'ayant pas de représentant de la mairie, voici les questions que nous avons posées

- 1 *La promesse électorale d'une atsem par classe, il nous manque une atsem.*
- 2 *Suite au PPMS Alerte Intrusion, l'alarme n'est pas suffisamment audible, après avoir fait le tour de l'école avec M THAHOUly nous nous sommes rendu compte que certaines portes ne pouvaient*

*être fermées, de plus les portes vitrées et fenêtres du rez-de-chaussée ne sont pas sécurisées par des volets.*

Réponse M Thahouly : commande de verrous faite pour les classes.

- 3 *Cette année encore, les atsems ont 3 dates de prévues pour des réunions sur temps scolaire, elles seront absentes de l'école à partir de 15h. Ces réunions pour le périscolaire ne devraient pas être faites sur le temps scolaire, la présence des atsems est importante pour nous, surtout à ce moment avec le réveil de la sieste. Y aura-il des remplacements ?*

La première réunion est prévue mardi 14/11 .

Réponse M Montrouge : fera remonter les absences des atsems pour essayer d'avoir des atsems volantes, normalement il devrait y en avoir.

- 4 Le matériel de sport acheté pour le temps scolaire est partagé avec le périscolaire, serait-il possible que du financement supplémentaire soit dédié pour ce partage de matériel ?  
Le matériel est donc usé 2 fois plus vite que dans les autres écoles.
- 5 projet déminéralisation / végétalisation de cour : est-ce que c'est prévu pour le groupe scolaire ?  
Si oui, de quelle manière, quand ?

### Points travaux :

- Réparation des fenêtres rez-de-chaussée + étage couloir + certaines fenêtres salles 7 et 8
- Mise en place de nouvelles mollettes pour les portes des salles de classe en maternelle et élémentaire
- Installation d'anti-pince-doigts aux portes interclasse du rez-de-chaussée salles 1 à 4
- Mise en place d'étagères dans les sanitaires au rez-de-chaussée
- Mise en état (vernis) des bancs et cache-radiateurs en salle de sieste

### Demandes en cours

- commande de mobilier (casiers à chaussons pour les PS) : refaite pour 2024 car changement de fournisseur
- Changement de rideaux pour les salles 1 à 4

## **8. Questions de représentants des parents**

### Ecole

#### 1/ Quels sont les effectifs des classes ?

Vu au point 3

#### 2/ Effectifs ATSEM ?

Vu au point 3

Les représentants de parents souhaiteraient que chaque classe puisse obtenir son ATSEM attitré(e) afin que les enseignantes soient pleinement consacrées aux apprentissages pédagogiques des enfants.

Cette situation impacte au quotidien deux enseignantes de GS installées à l'école élémentaire, l'ATSEM partage son temps entre les deux classes : l'accueil des élèves, leurs apprentissages et le

respect de leur hygiène”.

### 3/ Quels sont les critères de sélection pour une inscription en bilingue ?

Il n’y a pas de critères de sélection pour la classe bilingue. Elle est ouverte à tous les élèves.

Mme Wonner, la directrice précédente, tenait une liste des inscrits, les premières familles à demander le bilingue avaient une place. Nous pouvons inscrire jusqu’à 30 élèves.

Pour la rentrée prochaine Mme Kanarek donnera un document aux familles afin qu’elles sachent ce que l’inscription en bilingue implique. (annexe 3)

La section bilingue se fait jusqu’au Bac.

Les représentants de parents trouvent regrettable que les familles se sentent « prisonnières » dans le cursus bilingue une fois que leur enfant y est inscrit, même si l’enfant est en difficultés.

*Réponse trouvée dans la FAQ : enseignement de l’allemand dans l’académie de Strasbourg*

#### **Peut-on sortir du cursus bilingue en fin de cycle ? en fin d’année scolaire ? en cours d’année scolaire ?**

En principe et sauf raison majeure (déménagement dans une autre commune, une autre académie, ...) les parents s’engagent moralement à maintenir leur enfant dans le cursus bilingue de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. La sortie de cursus est une décision qui va à l’encontre de la cohérence éducative et de la continuité des parcours d’apprentissage de l’enfant. Quelle que soit la raison des parents (crainte de ne pas être en capacité de suivre le travail scolaire de l’enfant en allemand, difficultés scolaires\*, ...) il est essentiel, sur le versant de l’intérêt de l’enfant, de mener une année scolaire voire un cycle jusqu’à son terme avant d’envisager un changement de cursus.

Si la décision de sortie de cursus est malgré tout souhaitée, il convient de prendre contact avec le directeur/la directrice de l’école qui indiquera la procédure à suivre : courrier à l’inspecteur/trice avec demande officielle de changement de cursus.

Un représentant nous partage de l’Association Eltern Alsace pour le bilingue (lecture pour les enfants, partage de sites en allemand : livres, radios...) [partagé sur le site de l’école](#)

Quelques échanges concernant l’apprentissage de l’allemand en bilingue : À l’école maternelle, tous les domaines d’apprentissage se déclinent dans les deux langues. Les enseignantes se concertent et se répartissent les compétences visées. On ne va pas reproduire les mêmes apprentissages, mais transférer les compétences acquises d’une langue vers l’autre langue.

### 4/ Point de sorties / animations / Vie scolaire pour la période 2023/2024

Vu au point 6

### 5/ “Violence” à l’école : quelles mesures sont prises ?

Plusieurs enfants se sont plaints d’un élève qui mord sur temps scolaire et périscolaire

Réponse : nous sommes tous vigilants, il est grondé lorsque cela arrive. Les parents parlent aussi beaucoup avec lui.

Nous verrons si l’aide de la psychologue scolaire peut être demandée.

### 6/ Plan vigipirate : quelles sont les nouvelles mesures ?

Vu au point 3

**Périscolaire / Cantine / Mairie :****1/ Taux d'encadrement sur la pause méridienne pour cette année ?**

- 1 animateur pour 10 enfants.
- 148 enfants sont inscrits à la cantine, une moyenne journalière de 100

Les chiffres augmentent depuis septembre, un problème de place va se poser.

Pour les enfants sans réservation, M Montrouge appelle les parents pour savoir pourquoi ils ne réservent pas et propose de l'assistance pour les réservations.

De moins en moins de parents oublient de réserver..

Le mécanisme de réservation est complexe selon les parents.

**2/ Quels sont les créneaux repas pour les enfants Maternelle ?**

Enfants divisés sur 2 services. 7 enfants par table avec un adulte.

Les parents soulèvent que le deuxième service est très tard.

**3/ Cours d'alphabétisation Adultes : seront-ils reconduits ? – si OUI, par quel organisme ?**

Les cours seront reconduits, la demande a été faite.

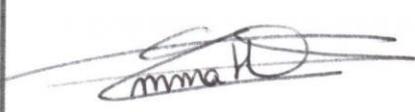
Le 5 octobre, nous avons eu confirmation de l'ALAJI Organisme de Formation, et attendons leur retour pour savoir quand les cours pourront débuter.

**4/ Zone Stationnement pour l'école Maternelle (zone bleue Rue Tarade) – souvent occupée ! Quelle solution proposée par la ville ? Pas de représentant de la ville pour y répondre.**

Très peu de places de stationnement, de plus normalement le stationnement est limité à quelques minutes, mais vu l'emplacement des places par rapport au portail de l'école maternelle, les parents prennent beaucoup plus de temps pour déposer leurs enfants.

**Barrière rue école fixe** (côté école élémentaire) : une barrière mobile avec un personnel mobile serait préférable mais le coût est quadruplé. La rue école est en test pour 3 mois.

Des policiers pourraient-ils être mobilisés pour vérifier le stationnement des voitures rue Tarade ?

Fait à Strasbourg, le 7 novembre 2023	
La Secrétaire de séance Mme HOCH	La Présidente Mme KANAREK
	

## ANNEXE 1

## Feuille d'émargement 1<sup>er</sup> Conseil d'école

**DATE : 7 novembre 2023**

**LIEU : école maternelle Jacques Sturm**

Nom	Qualité	Emargement
M SCHOEPFF	Conseiller municipal	excuse
M FISCHER-ROSFELDER	Inspecteur de circonscription	excuse
Mme KANAREK	DIRECTRICE	<del>Kanarek</del>
Mme DELAYEN	ENSEIGNANTE	J. Delayen
Mme DJE-KOMENAN	ENSEIGNANTE	J. Komenan
Mme DUONG	ENSEIGNANTE	Duong
Mme HOCH	ENSEIGNANTE	<del>Hoch</del>
Mme ROBERT	ENSEIGNANTE	Robert
Mme STRIFFLER	ENSEIGNANTE	Striffler
Mme WEEGE	ENSEIGNANTE	Weege
Mme RANDRIAMISATA	ENSEIGNANTE	excusée
Mme VALLET	ENSEIGNANTE	excusée
MME HAMMOU AMAR	ENSEIGNANTE	excusée
M ROCHDI	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	Rochdi
Mme DEVILLARD- JOANICOT	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	excusée
M SECKIN	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	<del>Seckin</del>
Mme KURUM	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	Kurum
M PELLE	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	Pellen
Mme OLMO	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	Olmo
M VLASMAN	REPRESENTANT PARENT - TITULAIRE	Vlasman



## ANNEXE 2

**1) Admission et inscription**

L'inscription des enfants à l'école maternelle est enregistrée par la directrice de l'école sur présentation du certificat d'inscription délivré par la Mairie de Strasbourg, du livret de famille, d'un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires. En cas de changement d'école un certificat de radiation émanant de l'école d'origine doit être présenté.

**2) Textes de loi**

- l'admission à l'école maternelle s'inscrit dans le cadre de l'obligation d'instruction, obligatoire dès l'âge de 3 ans. **La fréquentation est obligatoire.**  
 - «Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.»  
 - Une attitude bienveillante entre usagers du service public est requise. Tout comportement maléasant ou incivilité commise entre usagers ou à l'égard des fonctionnaires de l'école est susceptible d'entraîner des poursuites.

**3) Horaires de l'école**

Temps scolaire: lundi, mardi, jeudi, vendredi  
**MATIN de 8h25-11h55**  
 accueil de 8h15 à 8h45  
 sortie à 11h55.  
**APRÈS-MIDI de 13h55-16h25**  
 accueil de 13h45 à 13h55  
 sortie à 16h25

**ATTENTION ! Les portes seront fermées à 8h45 et 13h55 très précisément.**

**Afin de ne pas perturber le bon déroulement de l'enseignement, il est demandé aux parents de respecter ces horaires et de quitter l'école au plus tard à 8h45.**

Un «signalement de carence éducative » peut être déposé à la Division des Elèves à la Direction Académique, après avis du Conseil d'Ecole, en cas de négligence répétée ou de mauvaise volonté des parents pour reprendre leur enfant à la sortie des classes, aux heures fixées par le règlement.

**4) Accueil et sortie**

Aucun enfant ne doit venir seul à l'école. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la porte de la classe et confiés à l'enseignant, seul chargé de l'accueil.  
 De même, aucun enfant ne peut sortir seul de l'école. Les élèves doivent être repris à la sortie par un des parents, ou par une *personne majeure* nommément désignée par eux par écrit. L'autorisation est à signer sur la «feuille de renseignements» à la rentrée ou en cours d'année. Les parents peuvent aussi écrire une lettre datée, signée et adressée à la Directrice ou à l'enseignant le jour-même.

**5) Santé / Absences**

**Chaque matin, les enfants doivent arriver en bon état de santé et de propreté à l'école.**

Vérifiez régulièrement la chevelure de votre enfant, et faites si besoin tous les traitements nécessaires (cheveux, vêtements, draps etc...)

**Aucun enfant ne peut venir malade ou avec des médicaments à l'école, sauf sur ordonnance particulière du médecin dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.).**

Mise en place d'un PAI : les parents doivent impérativement en parler à l'enseignant ou à la directrice. Il sera signé ensuite par la directrice, le médecin scolaire et tous les adultes qui s'occupent de l'enfant dans la journée (remplaçants, ATSEM, animateurs de restauration scolaire...) Il est nécessaire de signaler les maladies contagieuses (conjonctivite, varicelle, rougeole, scarlatine, etc...).

Si un enfant tombe malade au courant de la journée, les parents seront prévenus de suite par téléphone. En cas d'urgence, le 15 (SAMU) sera appelé.

Depuis septembre 2019, **la fréquentation en maternelle est obligatoire.** Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent sans délai faire connaître à l'enseignante ou à la directrice **les motifs de cette absence de préférence par mail. Les absences non justifiées** à partir de 4 demi-journées dans le mois sont signalées à l'inspection académique.

**6) Liaison école-famille**

A la rentrée, une réunion d'information a lieu dans chaque classe, les parents sont tenus d'y assister.

Merci de lire et de suivre les informations écrites (affiches à la porte de l'école ET de la classe, site internet de l'école). Les entretiens avec les parents ne pouvant pas avoir lieu sur le temps de classe, merci de prendre rendez-vous avec l'enseignante.

Les représentants des Parents d'élèves élus assistent, participent et représentent l'ensemble des parents d'élèves de l'école à chaque Conseil d'Ecole (un par trimestre).

Les élections ont lieu début octobre, pensez à vous renseigner à l'avance si vous souhaitez faire partie des listes de candidats.

**7) Coopération scolaire**

La Ville de Strasbourg subventionne le mobilier, les transports et une grande partie des fournitures scolaires.

L'école dispose d'une coopérative scolaire qui permet à l'équipe éducative de financer des projets spécifiques à la vie de l'école. La participation volontaire des familles fixée par le conseil d'école est de 15 € par enfant. Merci de privilégier le paiement par chèque à l'ordre de OCCCE 67 CS 492.

**8) Vestiaires**

Merci d'écrire **les nom et prénom** de votre enfant sur ses vêtements, ses patins, ses chaussures, son sac... Choisir des vêtements pratiques à enfiler, à fermer et à laver (on se saït souvent en Jouani), par exemple privilégier les chaussures à scratch, et éviter les salopettes, les robes longues, gants.

L'école n'est pas responsable des objets disparus ou égarés.

Nous faisons notre possible pour éviter les échanges et vols. Les affaires non marquées sont rassemblées dans la véranda.

En cas d'incident, tout vêtement sali sera changé. Les vêtements prêtés par l'école devront impérativement nous être retournés lavés dans la semaine.

Si votre enfant emporte à la maison un objet ne lui appartenant pas, soyez aimable de le rapporter svp.

**9) Sécurité****1/ PLAN VIGIPIRATE**

- les cabas et chariot de course sont interdits dans l'école
- les horaires d'entrée et de sortie doivent être strictement respectés,
- il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de l'école sans autorisation.
- Vélos, trottinettes et poussettes ne sont plus laissées dans l'enceinte de l'école.

**2/ LOCAUX SCOLAIRES**

Les engins à roues sont interdits dans les locaux scolaires.

Les poussettes pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène sont interdites dans l'école.

**Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école (cour et bâtiment).**

**Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école, attacher les à distance du passage des enfants (pas aux grilles ni devant la porte de l'école)**

**L'usage du téléphone portable est interdit au sein de l'école.**

**3/ OBJETS ILLICITES, INDESIRABLES ET DANGEREUX**

La présence et l'usage d'objets présentant un danger ou ayant une ressemblance avec une arme sont strictement interdits. Les parents sont tenus de vérifier que leurs enfants ne sont pas en possession de tels objets.

Il n'est pas souhaitable que les enfants rapportent des jouets de la maison.

Les bijoux sont à éviter pour des raisons de sécurité et en aucun cas la responsabilité de l'école ne pourra être engagée en cas de détérioration.

**Les bonbons, chewing-gum, cacahuètes et sucettes ne sont pas permis à l'école : risques d'étouffement.**

**Les tongs sont interdites dans l'école.**

**10) Périscolaire : Cantine et garderie du matin et du soir**

Les enfants dont les parents n'ont pas réservé la cantine devront impérativement être chérchiés en classe à 11h55. La cantine et la garderie ne sont pas gérées par l'éducation nationale, mais par la mairie et animées par le personnel municipal. Elles se déroulent sur place et sont payantes.

Contact s : Responsable Périscolaire de Site : 03 88 41 16 19

David MONTROUGE : 06 70 21 35 41 / 06 71 30 02 04

**11) Déménagement**

Tout enfant quittant l'école doit être radié des fichiers. La nouvelle adresse doit être communiquée au service éducation de la Ville de Strasbourg ainsi qu'à la directrice. Celle-ci se chargera d'établir un certificat de radiation nécessaire pour l'inscription de l'enfant dans une autre école. Si les parents le souhaitent, l'enfant peut terminer l'année scolaire en cours dans l'école.

**12) Conseils pratiques**

- ⇒ Avant d'entrer en classe, pensez à passer aux toilettes et à se laver les mains.
- ⇒ Pour la collation qui n'est pas obligatoire, nous permettons aux enfants de prendre un fruit lors de la pause matinale. Merci de donner une gourde d'eau à votre enfant.
- ⇒ Nous vous demandons de respecter les pelouses et les plantations de l'école.

**13) Accueil au bureau**

La directrice est disponible les **lundis**.

**C'est uniquement ces jours-là qu'elle pourra recevoir les parents, et inscrire les enfants sur rendez-vous.**

Privilégiez l'envoi de mail à l'adresse [ce.0670270E@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0670270E@ac-strasbourg.fr)

*Merci de respecter ce règlement et ainsi de contribuer  
au bien être et à l'épanouissement  
de votre enfant et de tous les enfants de l'école.*

*L'ensemble de l'équipe pédagogique vous souhaite une bonne année scolaire  
2023/2024 !*



  
Maureen KANAREK  
la directrice

## ANNEXE 3

## OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

L'enseignement bilingue doit permettre l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue allemande en **développant chez l'élève, tout au long du cursus, les compétences langagières, grâce à un enseignement de l'allemand et de disciplines en allemand.**

Les objectifs des disciplines enseignées en allemand correspondent aux programmes de l'école primaire définis par le ministère de l'Éducation nationale. Le programme d'enseignement est **le programme français dans son intégralité.**



## ORGANISATION PÉDAGOGIQUE À L'ÉCOLE PRIMAIRE

- L'enseignement bilingue démarre dès l'école maternelle et se poursuit jusqu'en fin d'école élémentaire.
- L'enseignement bilingue repose sur **la parité horaire dans les deux langues** : 12 heures en français et 12 heures en allemand. L'allemand est à la fois langue enseignée et langue d'enseignement.
- L'enseignement bilingue est généralement assuré par deux enseignants chargés respectivement de l'enseignement en français et en allemand. Cet enseignement est organisé sur le principe de l'alternance des langues par journée entière ou par demi-journée.

LUNDI	Allemand
MARDI	Français
MERCREDI	Semaine 1: Allemand Semaine 2: Français
JEUDI	Allemand
VENDREDI	Français

- À l'école maternelle, tous les domaines d'apprentissage se déclinent dans les deux langues.
- À l'école élémentaire, **l'ensemble des domaines disciplinaires est équitablement partagé en deux.**

## CONTINUITÉ AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

- À l'issue de l'école élémentaire, les élèves poursuivent leur scolarité dans le collège bilingue du secteur. Les collégiens bénéficient tous de 4 heures d'allemand, auxquelles s'ajoute un enseignement en langue allemande de disciplines autres que linguistiques (mathématiques, histoire-géo, SVT, EPS...) en fonction des ressources humaines propres à chaque collège.
- À l'issue du collège, deux poursuites de cursus sont proposées aux élèves après procédures d'admission :
  - **Au lycée général et technologique** : réseau binational Abibac (délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur en série S, ES ou L) ou enseignement de disciplines autres que linguistiques en allemand dans le cadre d'une section européenne.
  - **Au lycée professionnel** : dispositif académique Azubi-bacpro (co-qualification professionnelle reconnue en France et en Allemagne).



## LIEN ÉCOLE - FAMILLE

- Pour être pleinement efficace, il est vivement recommandé que **l'apprentissage bilingue se poursuive de la maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.**
- Le parcours bilingue est facilité par un **contact familial régulier** avec l'environnement germanophone : des émissions en allemand (radio et télévision), des visites dans les pays voisins, des activités culturelles en allemand ou en dialecte favoriseront l'apprentissage de la langue allemande.
- Il est également conseillé aux familles dialectophones **de recourir à l'emploi du dialecte** avec leurs enfants en vue de soutenir le projet bilingue par cette pratique linguistique.
- L'Éducation nationale soutient le projet bilingue des parents pour leur enfant à travers différentes actions :
  - informations aux familles,
  - accompagnement des élèves dans leurs apprentissages,
  - aide personnalisée aux élèves des classes bilingues.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser :

- à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Bas-Rhin - Mission langues - Tél. 03 69 20 93 20 - Courriel : [bilingue67@ac-strasbourg.fr](mailto:bilingue67@ac-strasbourg.fr)
- Haut-Rhin - Bureau ERI - Tél. 03 89 24 87 19 - Courriel : [eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr](mailto:eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr)

## 10 RAISONS D'APPRENDRE L'ALLEMAND

1. Les dialectes alsaciens comme l'allemand, leur langue de référence, font partie du **patrimoine linguistique** de notre région qu'il convient de sauvegarder.
2. L'allemand est la langue la plus parlée dans l'Union européenne.
3. L'allemand est la deuxième langue la plus utilisée dans le monde scientifique.
4. La proximité des régions germanophones allemandes et suisses dans l'espace du Rhin Supérieur, permet des contacts réguliers et facilite les relations interculturelles transfrontalières.
5. L'apprentissage de l'allemand est un **tremplin pour l'apprentissage d'autres langues** et l'ouverture à d'autres cultures.
6. L'allemand n'est pas plus difficile à apprendre que d'autres langues.
7. L'allemand est une langue germanique, tout comme l'anglais : les deux langues ont les mêmes racines.
8. Le français, l'allemand et l'anglais sont trois langues complémentaires qui offrent autant de passerelles vers d'autres langues et cultures.
9. Comprendre et parler l'anglais, c'est bien mais non suffisant, connaître **l'allemand constitue une plus-value.**
10. L'Allemagne est le premier partenaire économique de la France. Dans la recherche d'un emploi, l'allemand est un atout précieux !

## L'ENSEIGNEMENT BILINGUE (FRANÇAIS / ALLEMAND) dans l'académie de Strasbourg

